



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
ENDATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2024/04/21 - OBJET : Vœu en faveur d'une plus grande implication des territoires dans le cadre de la passation et du suivi par Île-de-France Mobilités des marchés de délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'autobus franciliens**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'implication des territoires dans l'organisation et le suivi des réseaux de bus dans le cadre des contrats dits « de type 3 » (CT3) permettait à Île-de-France Mobilités (IDFM) de prendre des décisions au plus proche des attentes et besoins des usagers des lignes d'autobus et autocars,

Considérant que les nouveaux contrats de délégation de service public, qui succèdent aux CT3, sont conclus entre IDFM et l'opérateur désigné par appel d'offres, et que la commune est directement intercommunales dans le processus,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-2024-04-21-05  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Considérant que cet état de fait a pu éloigner le centre de décision des préoccupations du terrain,

Considérant que par ce vœu, l'assemblée communale entend insister sur la nécessité de tenir compte des spécificités territoriales dans l'organisation et l'exploitation des réseaux de bus.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

## DELIBERE

**Article 1 : Adopte avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le vœu suivant lequel :**

- Le Ville de Saint-Cyr-l'École prend acte de la démarche de mise en concurrence des réseaux d'autobus et autocars franciliens, qui a permis leur réorganisation sous la forme d'ensemble plus cohérents à l'échelle des bassins de vie de la population, et la mise en œuvre de renforts d'offre parfois attendus depuis de nombreuses années.
- Au vu du retour d'expérience de la mise en œuvre de ce processus, la Ville de Saint-Cyr-l'École appelle l'attention d'Île-de-France Mobilités sur l'importance de réimpliquer les territoires dans la définition des cahiers des charges des DSP et de l'offre de transport au moment de la passation du contrat, comme dans l'exploitation quotidienne du réseau, et souhaite que cela soit mis en œuvre dès la deuxième vague de mise en concurrence dont le lancement est imminent.

**Article 2 : Précise** que le présent vœu sera adressé à Madame Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, à Monsieur Pierre BÉDIER, président du Conseil départemental des Yvelines, à Monsieur Patrick STEFANINI, Conseiller départemental des Yvelines et administrateur d'Île-de-France Mobilités pour le Département des Yvelines, à Monsieur François de MAZIERES, président de Versailles Grand Parc, aux maires des communes de Versailles Grand Parc, et à Monsieur Stéphane BEAUDET, président de l'Association des Maires d'Île-de-France et **mandate** le Maire pour prendre, en tant que de besoin, les mesures utiles permettant d'assurer l'exécution de cette délibération.


Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 10 AVR. 2024  
et par publication en ligne le :  
10 AVR. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : 10 AVR. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  




Sonia BRAU  


**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

  
  
Accusé de réception en préfecture  
078-217805456; 20240403-2024-04-21-DE  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Le 9 avril 2024